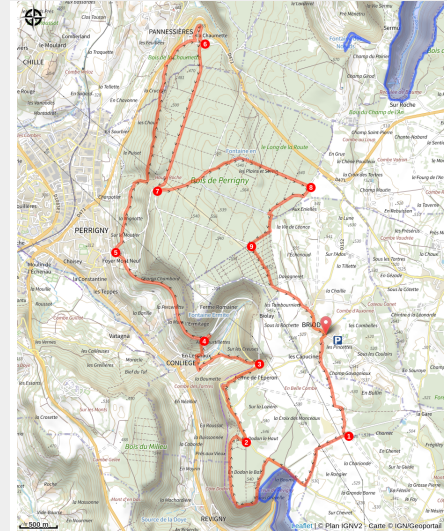


La Haute Roche - 11R

Lons Agglomération



Reculée de Conliège (© Jura Tourisme)



Ce parcours au départ de Briod fait partie des parcours officiels de la base VTT FFC du premier plateau. Il évolue dans les bois de Perrigny, terrain de jeu préféré des vététistes locaux et joue avec le dénivelé qu'offre cette belle reculée de Revigny. Vous pourrez la contempler depuis les 2 belvédères de la Guillotine et des Tilleuls où les tronçons en single sont magnifiques.

Suivre le balisage n°11 rouge

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTTAE

Durée : 2 h 30

Longueur : 22.1 km

Dénivelé positif : 579 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Naturel

Itinéraire

Départ : Briod

Arrivée : Briod

Balisage : ➡ Boucle VTT

Communes : 1. Briod

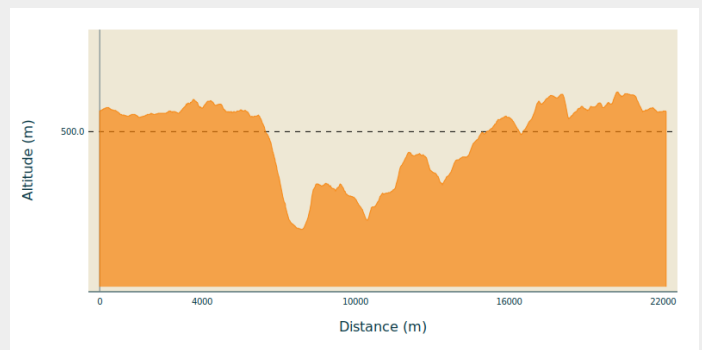
2. Conliège

3. Revigny

4. Perrigny

5. Pannessières

Profil altimétrique



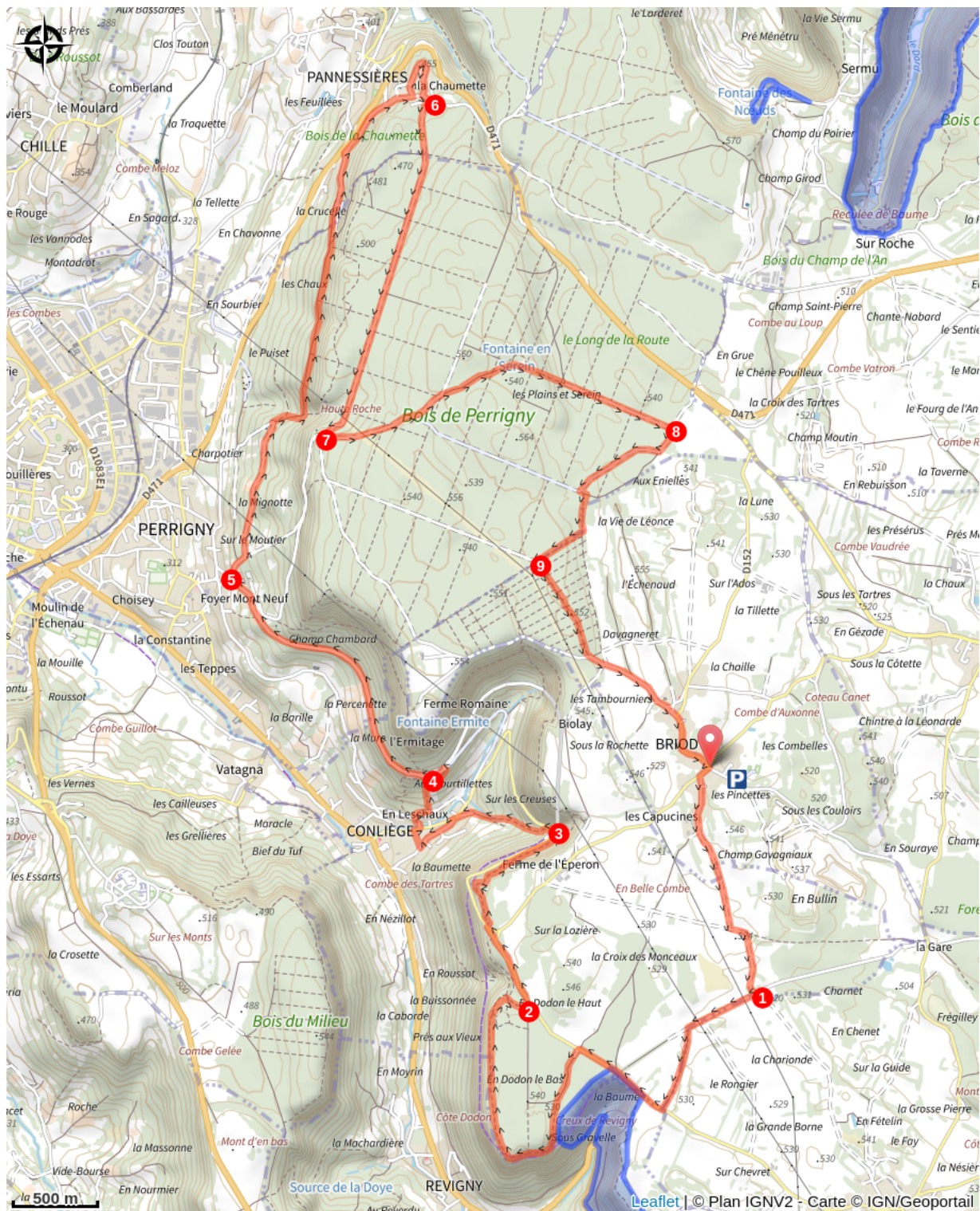
Altitude min 329 m Altitude max 567 m

Au poteau **BRIOD**, quitter le village par la rue de la Lozière et ensuite la rue de la Croix du Tilleul. Un chemin blanc mène ensuite aux poteaux **Bellecombe** puis **Croix des Monceaux**.

1. Au poteau **Croix des Monceaux**, partir à droite sur la voie verte du PLM. Quitter celle-ci au poteau **Le Faîte** en poursuivant tout droit. A 600 m, bifurquer à gauche sur un agréable single menant au belvédère de la Guillotine. Plus loin, au poteau **Les cent marches**, partir à droite vers le poteau **En Dodon**.
2. **En Dodon**, prendre à gauche sur la route. Au croisement suivant, s'engager en face sur un nouveau single rejoignant le belvédère des Tilleuls. Descendre ensuite prudemment le **Chemin du facteur** (poteau en bas de la partie technique) et rejoindre la voie verte PLM au **Tunnel de la Diane**.
3. Au poteau **Tunnel de la Diane**, traverser la voie verte et s'engager en face en contrebas de la route venant de Conliège. Un single descend fortement jusqu'au village. Bien suivre le balisage par de petites rues pour bientôt remonter par un single bien raide permettant de rejoindre l'ancienne **gare de Conliège**.
< Possibilité de rejoindre directement la gare de Conliège en empruntant le tunnel de la Diane et la voie verte PLM.
4. Au poteau **CONLIEGE - GARE**, parcourir la voie verte jusqu'à son point de départ, poteau **PERRIGNY - VOIE VERTE** et descendre devant l'Eglise St Jean Baptiste au poteau **PERRIGNY**.
5. Au poteau **PERRIGNY** prendre à droite la rue qui s'élève fortement jusqu'au poteau **Noyselet**. Bifurquer à gauche sur le chemin parfois boueux en forêt en direction de l'**Ancienne carrière**. Continuer ensuite vers **Les Vieux Monts** avant de rejoindre **La Chaumette** et sa vue sur le village de Pannessières.
6. Au poteau **La Chaumette**, prendre la direction **Cabane de chasse** puis continuer sur le large chemin blanc pour rejoindre **La Plaine**. (poteau, aire de pique-nique).
> Point de vue sur le bassin lédonien.
7. Au poteau **La Plaine**, prendre le chemin à gauche jusqu'au croisement au poteau **Vers Serein**. Partir à gauche par un chemin devenant moins aisé et menant au site de la Fontaine en Serein. Bien suivre le balisage menant à une forte descente et parvenir plus loin au poteau **Les Plains**.
8. Au poteau **Les Plains**, prendre à droite un large chemin jusqu'au poteau **Tête de la vache**. Bifurquer à droite et rejoindre **En Chassagne** (poteau).

9. Au poteau **En Chassagne**, descendre à droite, bientôt sortir de la forêt, et rejoindre l'arrivée à **BRIOD**.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE pas de changement de difficulté (reste rouge)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaisson, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons le Saunier, prendre la D471, en direction de Crançot puis prendre la direction de Briod sur la D152.

Parking conseillé

Parking de l'aire de jeux, rue de la Carrière à Briod

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CREUX DE REVIGNY

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Creux de Revigny sur la commune de Revigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme de Lons-le-Saunier

Place du 11 novembre, 39000 LONS-LE-SAUNIER

accueil@lons-jura.fr

Tel : 03 84 24 65 01

<https://www.lons-jura.fr/>

